



Communiqué AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 02 février 2021

Rencontre infructueuse avec Alain THIRION

Ce lundi 1er février 2021, Xavier BOY, Guillaume RUCHAUD et Jérôme SANFILIPPO représentaient notre fédération lors d'une rencontre avec le Directeur Général de la Sécurité Civile.

Une fois n'est pas coutume, si le préfet THIRION accompagné de son conseiller social a profité de cette entrevue pour nous présenter le nouveau directeur des Sapeurs-Pompiers, cette rencontre de courtoisie ne nous a apporté **aucune réponse concrète** !

Nous n'avons pas la même définition de l'avancée des dossiers...

Réforme des retraites : Notre demande de rendez-vous en urgence, portant sur la réforme des retraites et adressée par courrier au Premier Ministre le 13 décembre 2019, reste à ce jour **sans réponse**.

Surcotation CNRACL de 1,8% : Les arbitrages gouvernementaux ont uniquement mené à la **suppression de la part employeur** de la surcotation dans le seul but de **faciliter le versement par les employeurs** de l'indemnité de feu rehaussée.

- Face à cette **disposition méprisante** nous continuerons à œuvrer afin que les sapeurs-pompiers professionnels soient **traités avec autant de considération que les autres fonctionnaires** soumis à un régime particulier et affiliés à la CNRACL.

L'objectif de l'Observatoire National sur les agressions des SP reste flou :

- Faciliter les remontées d'informations des SDIS
- Mettre en place différents groupes de travail, qui à l'issue feront des propositions
- Aussi, nous avons fait part de nos inquiétudes : **plus nous irons loin** dans ce domaine (formation, gilet pare-lame...) **plus les services** en charge de ces problématiques se **désengageront**.

Centralisation de nos missions (notamment le SUAP) :

- La DGSCGC nous informe que des arbitrages sont en cours avec les différents acteurs notamment dans le **cadre du projet de loi "Matras"**.
- Au regard de l'état d'avancée des revendications portées par l'intersyndicale et comme nous l'avons fait préciser dans le courrier du Ministre de l'intérieur de l'époque (Christophe CASTANER), ce **constat que rien ne change**, ou presque, **légitimise notre demande de revalorisation** de l'indemnité de feu à 28%.

La refonte destructrice de la filière de 2012 :

Le manque d'attractivité de notre filière a de nouveau été souligné : les besoins de lieutenants 2ème Classe sont toujours aussi importants !

- Nous **demandons un suivi** des lauréats du **Concours de Caporal**. Ce manque de lisibilité retarde l'organisation des concours. Les lauréats du concours qui sera organisé en novembre 2021 ne seront **pas en service avant le deuxième semestre 2022!!**

- Concernant le **Concours de Sergent**, comme nous l'avions demandé, il sera **fixé une date unique** d'ouverture.
- Nous avons, une nouvelle fois, dénoncé la **facilité d'accès** aux formations dites équivalentes **pour les SPV** qui leur permet de se présenter aux **concours internes** de la filière sapeurs-pompiers professionnels (Ex : Un fonctionnaire de plus de 4 ans adjudant SPV peut se présenter au concours interne de Ltn2).

Le temps de travail des SPP :

Il semblerait que le Président de la CNSIS ne souhaite pas entamer les travaux sur le sujet. Pourtant, au regard des dernières jurisprudences, **cette démarche nous semble plus que jamais indispensable.**

L'arrêt « Matzak » et l'activité de SPV :

La DGSCGC qui souhaite répondre aux trois impératifs (l'opérationnel, le juridique et l'acceptabilité de la mise en œuvre) nous indique que les SDIS doivent identifier leurs problématiques.

- Un relevé des bonnes pratiques sera réalisé afin de permettre **le maintien du système de sécurité civile à la française**
- Par la suite, la DGSCGC consultera les représentants de la CNSIS.

Pour notre part, nous demandons **le strict respect du droit. Il est urgent que ces abus cessent.**

L'hygiène et la sécurité dans les SDIS

Visiblement une grande majorité des SDIS a **besoin d'être accompagnée** pour la mise en place d'une **politique d'hygiène, de sécurité et du respect des textes** (Désignation ACFI, référent handicap...)

- Aussi, nous avons demandé **qu'à l'occasion des inspections** des SDIS, les **obligations réglementaires** en la matière puissent être rappelées.

VOUS AVEZ NOTÉ DES CHANGEMENTS ?

POUR NOTRE PART, ABSOLUMENT RIEN DE CONCRET !

Sans surprise... Cette rencontre avec Alain THIRION ne nous a rien apporté.

Nous sommes reçus des dizaines de fois par an mais les sujets importants ne trouvent pas de réponse. Que ce soit en matière de réforme des retraites, de centralisation de nos missions, du temps de travail des SPP...

RIEN N'AVANCE !

Heureusement, nous n'avons pas la même réactivité sur le terrain !

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !



FÉDÉRATION AUTONOME SPP-PATS

285, avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet

04 93 34 81 09

secretariat@faspp-pats.org
www.faspp-pats.org